



J'accuse !



Paris, le 19 septembre 2019

Communiqué de presse :

L'antisémite Alain Soral une nouvelle fois condamné à la prison ferme

En état de récidive légale, Alain Soral a été condamné ce jeudi 19 septembre par le Tribunal correctionnel de Bobigny à 24 mois de prison, dont 18 fermes et 6 mois de sursis pour provocation à la haine raciale et injure publique aggravée suite à la diffusion d'un rap antisémite sur son site Internet « Egalité et réconciliation ».

Il est également condamné à 45.000 euros d'amende, à une mesure de publication judiciaire, à 210 heures de travaux d'intérêt général, et à accomplir un stage de citoyenneté. Par ailleurs, il ne pourra plus exercer sa fonction de directeur de la publication de son site Internet.

Cette condamnation intervient à la suite d'une citation directe d'un collectif d'associations antiracistes comprenant l'UEJF, SOS Racisme, la LICRA, J'accuse, le MRAP et la LDH.

La vidéo en cause, intitulée « le rap des gilets jaunes », alimente les clichés antisémites de la façon la plus violente qui soit, en affichant des portraits de personnalités juive jetées au feu et tente ainsi de canaliser la colère de gilets jaunes contre les juifs.

Pour les associations, cette décision importante marque légitimement la fin à l'impunité dont bénéficie, de fait, Alain Soral, multirécidiviste de la haine, impliqué par le passé dans 57 procédures pour les mêmes infraction contre ses cibles habituelles